

Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma : fiction et animation rejoignent le fonds de coproduction

Le soutien à la création audiovisuelle et cinématographique de la Région **Auvergne-Rhône-Alpes** évolue. Jusqu'ici, le **fonds d'aide à la création cinéma, audiovisuel et nouveaux médias** (Faccam) attribuait des subventions aux œuvres de court métrage et audiovisuelles en animation, fiction, documentaire et spectacle vivants. En parallèle, **Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma**, société anonyme dont le capital est détenu par la Région, la Caisse d'épargne Rhône-Alpes et Bpifrance, intervient sur le long métrage via un fonds de coproduction.

Depuis le **1^{er} janvier**, la **fiction et l'animation audiovisuelles** (séries et unitaires) sont désormais **gérées** par **Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma**, et donc financées par des apports **en coproduction**. Le **court métrage, le documentaire audiovisuel, l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant et les nouveaux médias** restent en revanche **rattachés au Faccam** et continueront à bénéficier de **subventions**. Ces deux genres sont « un peu trop éloignés de nos domaines de compétence, alors que la fiction et l'animation comptent beaucoup d'interlocuteurs communs », explique **Grégory Faes, DG d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma**, à *Satellifacts*.

Concrètement, **deux fonds distincts** perdurent au sein d'**Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma**, le fonds cinéma et le fonds fiction-animation avec des enveloppes respectives d'un **montant stable** de 3 millions d'euros et de 2 M€, dont 60 % consacrés à l'animation, très présente sur le territoire entre les sociétés implantées à Valence, Annecy et Villeurbanne. **Des comités de lecture ad hoc** pour la sélection des projets **subsistent** également. Pour le moment, le **nom d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma** reste **inchangé** « mais ça **peut évoluer**, ce sont des discussions que nous avons avec la Région », ajoute Grégory Faes. D'un effectif identique, son équipe a été réorganisée afin de pouvoir absorber l'intégration d'œuvres audiovisuelles, poursuit le dirigeant.

Ce **transfert** s'inscrit dans la **volonté de la Région** de faire **évoluer** et d'**élargir l'activité** d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma, l'un des premiers fonds régionaux, créé en 1991, met en avant Grégory Faes, rappelant que la structure chapeaute déjà l'accueil des

tournages audiovisuels, en plus du long métrage. Il s'agit également de clarifier et de rendre l'offre plus lisible. Cette ambition passe également par le fait d'harmoniser le règlement. A l'arrivée, Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma « aura un seul règlement avec quelques spécificités pour le cinéma et quelques spécificités pour la fiction et l'animation », pointe Grégory Faes. Les évolutions de ce nouveau règlement, dont la publication est imminente, relèvent davantage du « toilettage », expose le DG d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma. Parmi les modifications apportées, figure par exemple la mise en place d'un pourcentage commun de dépenses sur le territoire de 120 % du montant investi. Auparavant, un maximum de 100 % du montant de l'aide attribuée à un long métrage devait être dépensé en Auvergne-Rhône-Alpes, et 160 % pour les œuvres audiovisuelles de fiction et d'animation.

Le fonds de soutien Pictanovo (Hauts-de-France) jusqu'ici le seul à coproduire

Selon Auvergne-Rhône-Alpes-Cinéma, l'objectif de ce changement est en outre de **prendre en compte l'ouverture du fonds de soutien audiovisuel** (FSA) du CNC aux **œuvres audiovisuelles** portées par des **producteurs délégués** pour des **plateformes et des chaînes étrangères** conventionnées par l'**Arcom** depuis le 1^{er} janvier (*Satellifacts, 15 décembre*) et auxquelles le fonds **va lui aussi s'ouvrir**. S'il n'est pas mentionné, l'impact financier de cette évolution est à prendre en considération. L'apport sous forme de coproduction permet en effet un intéressement aux recettes générées par les œuvres soutenues par la Région. Elle offre par ailleurs une visibilité plus grande à la collectivité territoriale.

Pour rappel, avec l'ouverture du FSA aux œuvres des éditeurs étrangers, le CNC a introduit **une disposition spécifique sur la durée des droits** pour les plateformes (françaises et étrangères), les droits acquis ne pouvant excéder « pour tout ou partie des territoires sur lesquels ces droits ont été acquis », 72 mois, dont 36 mois ■ ■ ■

■ ■ ■ à titre exclusif ou, « le cas échéant », la durée inscrite dans la convention. L'instauration de ce plafonnement permet que le producteur puisse proposer l'œuvre concernée « sur d'autres canaux [et] de tirer des revenus durables de [son] exploitation ».

L'ouverture d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma à l'audiovisuel s'inscrit dans le cadre de la **renégociation en cours de la convention triennale tripartite** entre la **Drac**, la Région et le CNC pour la période **2023-2025**. La collectivité rejoint ainsi **Pictanovo**, l'association chargée de mettre en œuvre la politique des Hauts-de-France dans

les domaines des industries créatives, et qui était jusque-là la seule Région de France à coproduire les œuvres aidées par son fonds de soutien.

L'échéance de dépôt des dossiers pour les comités de sélection du mois de mars, à des dates à préciser, est fixée au **18 janvier** pour le **cinéma** et au **24 janvier** concernant l'**audiovisuel**. Les projets préalablement déposés au Faccam sont logiquement transférés à Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma, précise Grégory Faes. ■

SAG Awards : la cérémonie diffusée en direct sur Netflix à compter de 2024

A compter de **2024**, la cérémonie des **Screen Actors Guild Awards** (SAG Awards) sera diffusée **en direct sur Netflix** dans le monde entier, a indiqué le syndicat des acteurs américains, mercredi 11 janvier, à l'occasion de l'annonce des nominations de l'édition 2023. Cette dernière, qui aura lieu le **26 février**, sera diffusée en direct sur la **chaîne YouTube de Netflix**.

The Banshees of Inisherin de Martin McDonagh et *Everything Everywhere All at Once* de Daniel Scheinert et Daniel Kwan sont arrivés en tête des nominations avec **cinq nominations** chacun, égalisant les records de *Shakespeare in Love* en 1998, *Chicago* en

2002 et *Doubt* en 2008. Les deux films sont notamment en lice dans la catégorie reine de la **meilleure distribution**, face à *Babylon* de Damien Chazelle, *The Fabelmans* de Steven Spielberg et *Women Talking* de Sarah Polley. ■

[Voir le tweet de Netflix en cliquant sur le lien « Version enrichie ».] [Version enrichie](#)